

Sommaire :

- Décision du conseil d'administration
- Offre de services 2010-2011
- Programme d'appui à la conversion à l'agriculture biologique
- Directive en acériculture
- Groupe pilote veaux d'embouche
- Projet pilote d'appui aux équipes multidisciplinaires
- Collège des conseillers
- Activités collectives
- Activités à venir

« Les gouvernements du Canada et du Québec ont annoncé, le 27 avril 2009, la signature de l'accord bilatéral Québec-Canada *Cultivons l'avenir*, qui comporte un investissement de 192 millions de dollars sur une période de cinq ans et qui vise à soutenir la croissance et à assurer une plus grande prospérité du secteur québécois de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles (PADEA), dont l'administration a été confiée aux réseaux Agriconseils, fait partie de cette entente. Un montant de 29 millions de dollars a été alloué par Agriculture et Agroalimentaire Canada pour la mise en œuvre de ce programme jusqu'au 31 mars 2013. »

Réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches
675, route Cameron, bureau 100
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Tél. : 418 386-8116, poste 1549 | Téléc. : 418 386-8345
Courriel : chaudiere-appalaches@agriconseils.qc.ca
Site Internet : www.agriconseils.qc.ca



Entente de partenariat MAPAQ-UPA sur les services-conseils pour un développement durable des exploitations agricoles

Décisions du conseil d'administration

Lors de la réunion du conseil d'administration du 23 mars dernier, différentes modifications au plan d'affaires du Réseau ont été adoptées, notamment en ce qui concerne le plan stratégique 2009-2013, le budget 2010-2011 et l'offre de services 2010-2011. Les modifications à l'offre de services vous sont présentées dans le présent bulletin.

Par ailleurs, le Réseau a convenu de rencontrer les représentants du Syndicat des producteurs de lait de la Beauce pour mieux connaître leurs besoins en services-conseils.

Offre de services 2010-2011

Peu de changements ont été apportés à l'offre de services 2010-2011. Tous les services-conseils ont été reconduits aux mêmes conditions. Un nouveau service fait toutefois son apparition cette année. Il s'agit des services-conseils dans la production de grandes cultures biologiques. Ces services sont subventionnés à 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum annuel de 1000 \$ par entreprise. Cette production est considérée en développement dans la région, ce qui donne aussi accès au montant pour la dispersion. Vous trouverez, annexé au présent bulletin, l'offre de services résumé 2010-2011 du Réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches.

Programme d'appui à la conversion à l'agriculture biologique

À compter de cette année, les Réseaux seront responsables de l'administration du volet 1 du Programme d'appui à la conversion à l'agriculture biologique. Voici les principales modalités :

Clientèle admissible

Les exploitations agricoles certifiées ou celles qui ont entrepris une démarche de certification, y compris les exploitations agricoles faisant de la transformation à la ferme. Pour être admissible, l'entreprise agricole doit minimalement être inscrite auprès d'un certificateur.

Activités admissibles

- ✓ Visite des installations et consultations des documents administratifs accompagnés d'un rapport identifiant les non-conformités par rapport aux exigences liées à la certification biologique;
- ✓ Développement des procédures, des outils de gestion et des documents nécessaires à la présentation de données et de renseignements (plan de production et registres adaptés aux besoins de l'entreprise);
- ✓ Soutien de l'exploitant pour développer et organiser la documentation qui consigne les renseignements exigés dans le cadre de la certification biologique;
- ✓ Conseils relatifs à la mise en conformité avec les normes biologiques de référence des équipements, des techniques et des procédés.

Cultivons l'avenir, une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles (PADEA), dont l'administration a été confiée aux réseaux Agriconseils, fait partie de cette entente.

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec 



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Canada 

Pour rejoindre votre

réseau
agriconseils



Réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches

675, route Cameron
Bureau 100
Sainte-Marie, Québec G6E 3V7

TÉLÉPHONE :
418 386-8116 poste 1548

TÉLÉCOPIE :
418 386-8345

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :
chaudiere-appalaches@agriconseils.qc.ca

Nous sommes sur le Web!

Retrouvez-nous au

www.agriconseils.qc.ca

Exclusion : toute forme de suivi technique et agronomique dans la mise en application des normes biologiques de référence sur une entreprise agricole. Ces services demeurent admissibles au programme des services-conseils.

Critères de qualification des dispensateurs de services

- ✓ Connaître et maîtriser les normes biologiques de référence et reconnaître les non-conformités relatives aux intrants, aux techniques et procédés utilisés;
- ✓ Détenir une formation d'inspecteur en agriculture biologique ou dans un autre domaine d'inspection en lien avec le secteur agroalimentaire ou avoir déjà réalisé des activités d'inspection en agriculture biologique;

Aide financière : L'aide consentie pourra atteindre **70 % des dépenses admissibles** jusqu'à concurrence de **2 000 \$ par entreprise**, et ce, pour toute la durée du programme. Les dépenses admissibles pourront inclure des frais de déplacement engagés (transport, repas et hébergement) pour dispenser les services-conseils.

Directive en acériculture

Avec la sensibilisation grandissante des acériculteurs au dépérissement de leur érablière, le service-conseil de diagnostic d'acidité du sol des érablières devient de plus en plus populaire. Rappelons que ce service est actuellement subventionné par le Réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches à un taux de 55 % des dépenses admissibles (honoraires de services-conseils et frais de déplacement).

Le diagnostic d'acidité du sol des érablières est actuellement offert par différents types de dispensateurs. Pour être admissible au Réseau, ce service doit être réalisé en respect des actes réservés selon les ordres professionnels concernés.

Selon M. Rock Ouimet, ingénieur forestier, expert en la matière au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le dépérissement des érablières peut être causé par différents facteurs, dont l'acidité du sol, mais aussi l'aménagement inadéquat de l'érablière. Puisque ces deux facteurs doivent être considérés de pair pour réaliser une intervention en érablière, le Réseau requiert dorénavant qu'un diagnostic sylvicole soit réalisé, avant d'autoriser une aide financière pour le diagnostic d'acidité du sol des érablières.

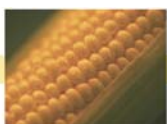
Modalités

Avec tout dépôt d'un contrat de service-conseil visant le diagnostic d'acidité du sol des érablières, le dispensateur devra fournir une déclaration signée d'un ingénieur forestier attestant que le lot visé par le service a fait l'objet d'un diagnostic sylvicole.

Ces modalités s'appliquent à compter de l'année financière 2010-2011, afin de recevoir la contribution financière du Réseau.

Groupe pilote veaux d'embouche

Le groupe pilote des producteurs de veaux d'embouche a repris ses activités depuis la mi-avril avec l'arrivée en fonction de M. Henri Guimont, agronome, conseiller technique en production bovine. Ce dernier travaillera en collaboration avec les Groupes conseils agricoles de la Chaudière-Appalaches et Services-Conseils Jean Lecours. Près de 35 producteurs se sont montrés intéressés à ce jour. En faisant partie du groupe, ces derniers pourront bénéficier d'un diagnostic technique et économique complet de leur entreprise, en plus de connaître leur situation face aux changements de l'ASRA. Il est toujours possible pour les producteurs de s'inscrire en contactant le Réseau.





Réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches

675, route Cameron
Bureau 100
Sainte-Marie, Québec G6E 3V7

TÉLÉPHONE :
418 386-8116 poste 1548

TÉLÉCOPIE :
418 386-8345

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :
chaudiere-appalaches@agriconseils.qc.ca

Nous sommes sur le Web!
Retrouvez-nous au
www.agriconseils.qc.ca

Projet pilote d'appui aux équipes multidisciplinaires

Le projet pilote d'appui aux équipes multidisciplinaires a été reconduit jusqu'au 31 mai 2010. Rappelons que ce nouveau service est offert aux producteurs agricoles de la Chaudière-Appalaches dont la situation financière est critique ou qui sont concernés par les changements de l'ASRA. Il vise à encourager l'organisation de rencontres multidisciplinaires qui réunissent au besoin : producteur, conseiller en gestion, conseiller technique, vétérinaire, représentant d'institutions financières, comptable, fiscaliste, notaire, etc. Le service peut comprendre la définition des besoins du producteur, l'établissement d'un diagnostic multidisciplinaire, la priorisation des solutions, la définition des tâches et des responsabilités des conseillers, la définition de l'accès à l'information confidentielle, l'identification des moyens de communication dans l'équipe et la mise en place d'un calendrier d'intervention.

Collège des conseillers

La réunion du collège des conseillers a eu lieu le mardi 4 mai dernier au bureau du MAPAQ de Sainte-Marie. Pour l'occasion, une douzaine de conseillers se sont déplacés, représentant les différents groupes, c'est-à-dire : les Clubs-conseils en agroenvironnement, les Groupes conseils agricoles, le Centre régional d'établissement en agriculture, les clubs d'encadrement techniques, les conseillers privés. C'est, Mme Marie-Claude Bourgault, conseillère en gestion au Groupe conseils agricole Lotbinière-Nord qui a été désignée par l'ensemble des conseillers présents pour représenter les conseillers de la région sur le conseil d'administration du Réseau. Celle-ci succède à M. Benoît Turgeon pour un mandat de 2 ans.

Activités collectives

Lors de la dernière réunion du comité d'évaluation des activités collectives, des changements ont été apportés aux dates de dépôt des demandes suite aux commentaires reçus des dispensateurs. Dorénavant, les demandes d'activités collectives devront être reçues avant les dates suivantes : 15 avril, 15 août, 15 octobre, 15 janvier.

Activités à venir

25 mai 2010 - *Augmentez vos compétences dans l'élaboration de votre programme alimentaire* - Thetford Mines - Pour information : Marie-Claude Bourgault - marie.claude.bourgault@fgcaq.com

Septembre 2010 - *Mélange fourrager et implantation* - Pour information : Marie-Claude Bourgault - marie.claude.bourgault@fgcaq.com

Novembre 2010 - *Préparation des brebis avant l'agnelage et présentation des béliers* - Pour information : Manon Lepage (CETORQ) - manon.lepage@videotron.ca

